SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
SCoT 2030
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

COMMUNAUTÉ DE L'EAU POTABLE

SDAGESAGESCoTPLU

Quelle articulation ?

03 décembre 2010

1. SCoT entre prise en compte et compatibilité

- Le rapport de compatibilité
- La prise en compte de l'environnement

1. SCoT entre prise en compte et compatibilité

Le rapport de compatibilité

Loi Montagne - Loi littorale

Chartes PNR et PN - SDAGE - SAGE

SCoT

PLH - PDU - Schéma de développement commercial - …

PLU - Cartes communales

SDAGESAGESCoTPLU : quelle articulation ?

1. SCoT entre prise en compte et compatibilité

- Le rapport de compatibilité
- La prise en compte de l'environnement
  une démarche en cours

1. SCoT entre prise en compte et compatibilité

Prendre en compte l'environnement : une démarche en cours

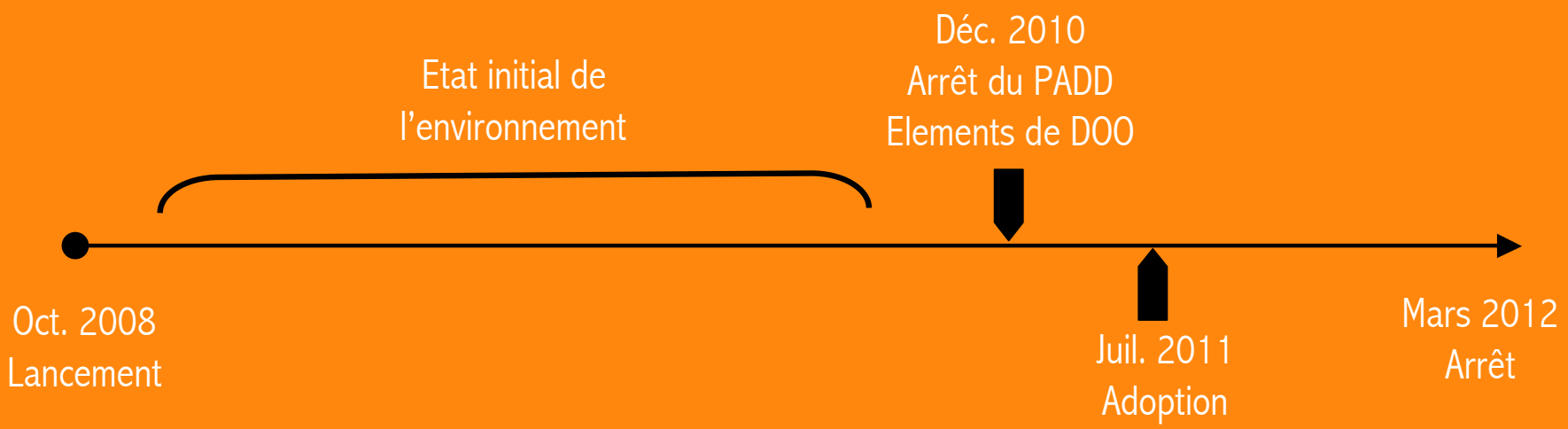

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

- Les orientations
- La Communauté de l'Eau Potable

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

Les orientations :

- Préserver de l'urbanisation les zones potentielles d'alimentation en eau
- Identifier les zones de protection, définir des règles
- Identifier les ressources potentielles et leurs capacités
- Prendre en compte le bilan Besoins/Ressources et le Plan de sécurisation des réseaux
- Prévenir les pollutions diffuses et protéger les captages des pollutions chroniques
- Adapter les formes d'assainissement aux milieux

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

- Les orientations
- La Communauté de l'Eau Potable

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

La CEP

La CEP, une plateforme d'acteurs de l'eau potable :

pour **informer, mutualiser, fédérer et coordonner (s'unir pour être plus efficace)**

Un outil du SCoT dans le cadre du suivi du SCoT :

vers un Schéma directeur d'alimentation en eau potable ?

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

La CEP

Objectifs et chantiers :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable (bilan besoins ressources pour une gestion globale de la ressource, plan de sécurisation avec grandes préconisations)
- Travailler sur le prix de l'eau potable sur l'agglomération grenobloise avec outils transmissibles aux autres territoires

➲ Quelles articulations avec le SCoT ?

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

La CEP

L'eau potable : levier pour l'aménagement du territoire (urbanisme,économie, agriculture)

Comment gérer les conflits d'usage dans le cadre du SCoT ?

Quelles incidences sur les communes ?

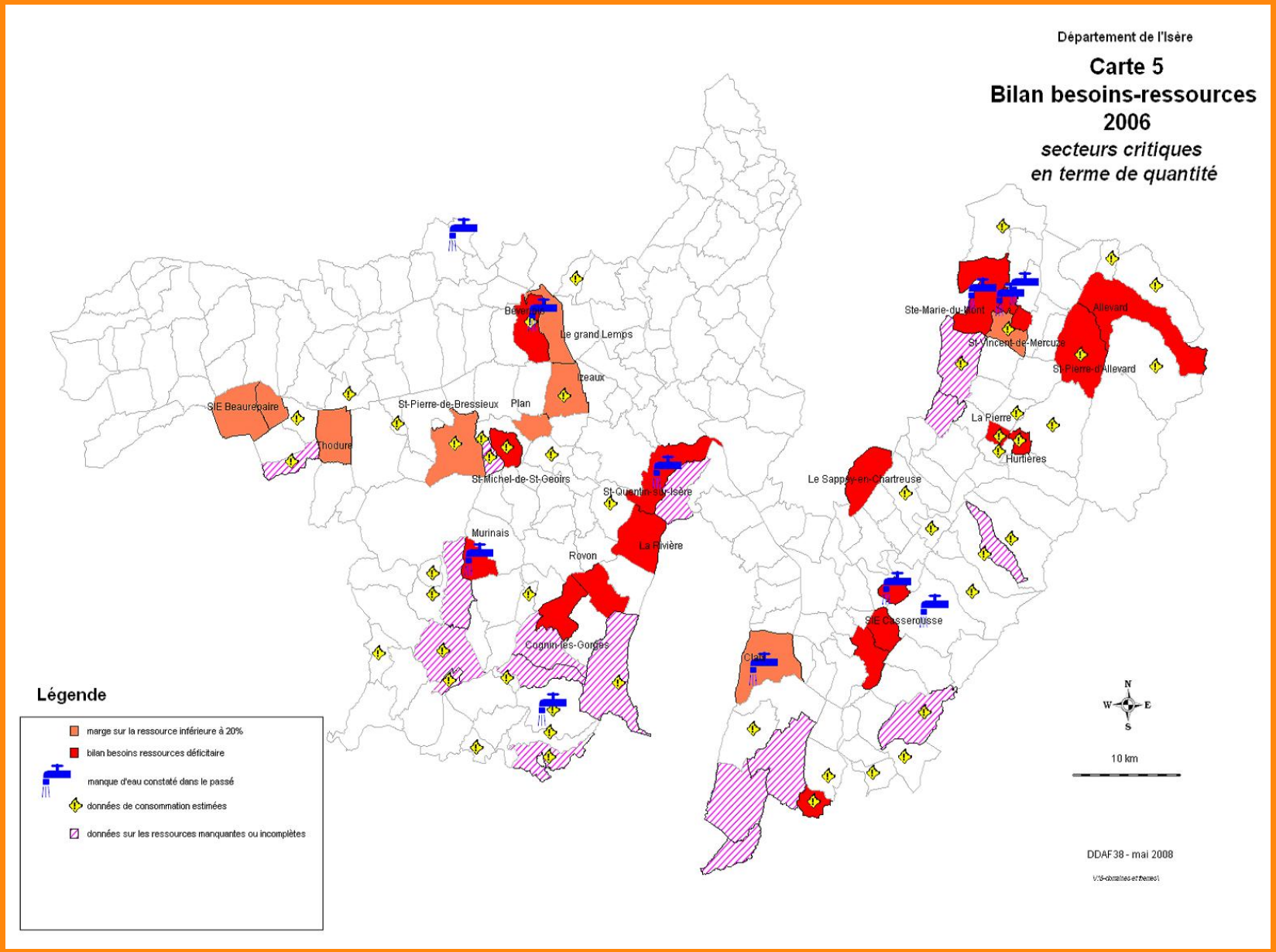
Département de l'Isère
Carte 5
Bilan besoins-ressources
2006
secteurs critiques
en terme de quantité
Le grand Lemps
Ireaux
SIE Beaurepaire
St-Pierre-de-Bressieux
Plan
Thodure
St-Michel-de-St-Geoirs
St-Quentin-sur-Isère
Murinais
La Rivière
Rovon
Cognin-les-Gorges
Ste-Marie-du-Mont
Allevard
St-Vincent-de-Mercuze
St-Pierre-d'Allevard
La Pierre
Hurtières
Le Sappey-en-Chartreuse
SIE Casserousse
Légende
marge sur la ressource inférieure à 20%
bilan besoins ressources déficitaire
manque d'eau constaté dans le passé
données de consommation estimées
données sur les ressources manquantes ou incomplètes
N
W
E
S
10 km
DDAF38 - mai 2008

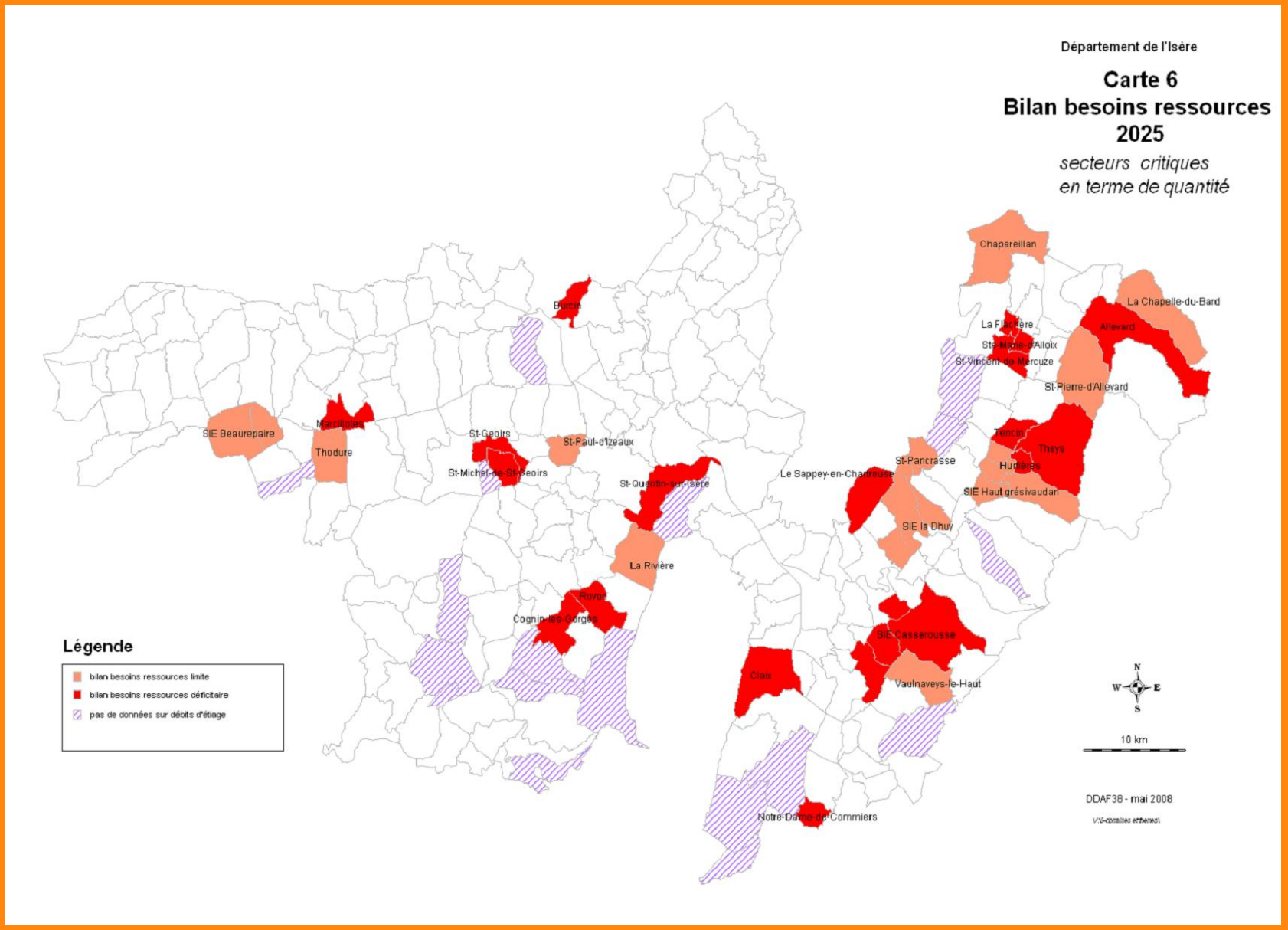

SDAGESAGESCoTPLU : quelle articulation ?

2. SCoT orientations, prescriptions et outils

Cartes présentées :

documents d'alerte et de prévision permettant aux collectivités de réagir.

➲ Dans le cadre du suivi du SCoT, possibilité de mettre en place un indicateur en lien avec cette problématique (actualisation)

Conclusion Deux principes…

Conditionner l'urbanisation :

- à la capacité locale des ressources en eau potable
- à la capacité du territoire à recevoir les eaux usées

Merci de votre attention

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
SCoT 2030
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

COMMUNAUTÉ DE L'EAU POTABLE

En savoir plus…

Code de l'urbanisme
Art. L111-1-1

Code de l'environnement
Art. L122-1 et L122-3

www.scot-region-grenoble.org

Pour tout renseignement complémentaire

Olivier ALEXANDRE, EP SCoT
olivier.alexandre@scot-region-grenoble.org

Cécile BENECH, CEP - EP SCoT
cecile.benech@scot-region-grenoble.org